



TOUS LES PARTICIPANTS À L'ÉMISSION DROIT DE CITÉ DOIVENT OBLIGATOIREMENT PRENDRE CONNAISSANCE DU PRÉSENT DOCUMENT.

1- Le concept de l'émission

Droit de Cité est une émission hebdomadaire d'une heure diffusée sur les ondes de CIBL 101,5 FM le mercredi à 19h.

Cette émission de débats oratoires propose à la communauté universitaire de s'affronter sur un sujet d'actualité prédéterminé. Les adversaires seront seuls ou en équipe de deux.

Les étudiants présélectionnés seront informés de leur position et du sujet qu'ils devront aborder une semaine avant le débat. Leur performance sera évaluée par le jury (75%) et le public (25%).

À la suite de séries éliminatoires, l'équipe gagnante sera couronnée et recevra une bourse de 5 000 \$.

2- La réception de la mise en contexte

Les participants connaîtront leur semaine de débat lors de la réunion d'information le 25 septembre 2013 de 17h à 18h à CIBL.

Pour la première émission, le sujet du débat sera transmis aux débatteurs par courriel le 25 septembre 2013. Pour les semaines suivantes, le sujet du débat sera annoncé à la fin de l'émission Droit de Cité.

Suite à l'annonce du sujet, les participants recevront par courriel la mise en contexte. Le débatteur doit s'assurer de la réception de la mise en contexte à l'adresse courriel inscrite sur son formulaire d'inscription. S'il ne reçoit pas la mise en contexte, le participant doit écrire à redaction@faitsetcauses.com.

3- La préparation et l'encadrement

Tous les participants sont invités à une rencontre préparatoire à CIBL le **25 septembre 2013 de 17h à 18h.** Les vainqueurs seront aussi invités à une formation pour les rondes éliminatoires avant le début de celles-ci.

Les participants ont **une semaine** pour se préparer au débat. Ils ont le devoir de bien se préparer et de bien connaître leur sujet afin d'argumenter de façon précise, juste et honnête.

Nous encourageons fortement les débatteurs à obtenir la documentation pertinente et à consulter des professeurs et autres experts pour augmenter la qualité de leur argumentation.



4- Soirée de débat

Les débatteurs doivent être présents à CIBL au moins une heure avant le début de l'émission. **Aucun retard ne sera toléré**.

Une journaliste de Faits et Causes accueillera les débatteurs à **18h**. Elle procèdera ensuite à une courte entrevue de 5 minutes par équipe.

Un photographe sera sur place pour prendre des photos des participants avant le débat. Les débatteurs devront remplir et remettre le formulaire « consentement droit à l'image », annexe 1.

Les débatteurs seront ensuite invités par la journaliste et/ou l'équipe de CIBL 101,5 FM à prendre place en studio et à rencontrer l'animateur de la soirée.

5- Déroulement du débat

Le débat se déroule en trois temps :

- 1- L'introduction. L'animateur donne le droit de parole à chaque équipe consécutivement pour une durée de 2 minutes afin qu'elle présente rapidement sa position et ses arguments.
- 2- Débat. Les deux équipes s'affrontent dans une joute oratoire d'une vingtaine de minutes, divisée en deux blocs. L'animateur orientera les échanges en soulevant des thématiques préalablement soumises aux équipes dans la mise en contexte du sujet.
- 3- La finale. Suite au débat, l'animateur invitera chacune des équipes à conclure sur sa position et ses arguments pour une durée d'une minute.

5.1- Droit de parole

Quand l'animateur accorde la parole à une équipe, un seul membre de cette équipe peut intervenir. Ensuite, le droit de parole est à l'équipe adverse. Un autre membre de l'équipe ne peut intervenir qu'après l'intervention de l'équipe adverse. Il appartient donc à chaque équipe et à son capitaine d'établir une stratégie d'intervention.

Pour les équipes de deux débatteurs, les stratégies d'intervention proposées sont les suivantes :

- ⇒ que les deux membres interviennent à tour de rôle selon un ordre défini à l'avance;
- ⇒ que chaque membre soit spécialisé et intervient au moment opportun sur telle facette du sujet;
- ⇒ que le choix de l'intervenant se fasse par consultation visuelle des participants au moment où le meneur de jeu leur accorde le droit de parole.



5.2 - Silence

Les joueurs d'une même équipe n'ont pas le droit de se parler durant le débat, mais peuvent communiquer entre eux par écrit à tout moment.

5.3 - Références

Les participants peuvent apporter avec eux, pour fins de consultation, le matériel imprimé qu'ils jugent utile, mais ils n'ont pas le droit de lire un texte durant le débat sauf s'il s'agit d'une citation ou de données statistiques.

Les débatteurs doivent être en mesure de dévoiler leurs sources d'information, si l'animateur leur demande de le faire durant le débat.

5.4 - Règles d'éthique

Les débatteurs doivent observer le décorum du débat, c'est-à-dire :

- ✓ observer le silence quand le droit de parole ne leur est pas accordé;
- ✓ être courtois envers l'adversaire;
- ✓ ne pas manifester leur accord ou leur désaccord par des moyens autres que la parole, tels les cris, exclamations, jurons, bruits de tous genres, grimaces, etc.

6. Pointage

Le jury est composé de trois membres sélectionnés conjointement par Juripop, CIBL et le Barreau du Québec. Le jury sera présent à CIBL pendant le débat. Il devra quantifier le débat en remplissant le formulaire d'évaluation (annexe 2). Les membres du jury seront aussi invités à commenter le débat en ondes. L'évaluation du jury vaut pour 75% de la note finale.

Le public pourra voter pendant toute la semaine suivant le débat pour son équipe favorite via un formulaire de votation en ligne sur le site **droitdecite.info**. Le vote du public en ligne vaut pour 25% de la note finale.

7. La première victoire

L'équipe gagnante sera annoncée à l'émission Droit de Cité de la semaine suivant sa participation. Un courriel annonçant la victoire et les dates des prochaines participations sera envoyé au même moment.

Le débatteur doit vérifier sa disponibilité pour la durée de toutes les rondes éliminatoires et mentionner tout conflit d'horaire à la coordonnatrice de l'émission, Me Annie-Claude Trudeau, dans la semaine suivant l'annonce de sa première victoire. Toute modification d'horaire non justifiée reçue par la suite fera perdre 10% à l'équipe.



8. Les éliminatoires

Les **Huitièmes de finale** débuteront le **12 février 2014** et opposeront les seize équipes gagnantes.

Les **Quarts de finale** débuteront le **9 avril 2014** et opposeront les huit équipes gagnantes lors des huitièmes.

Les **Demi-finales** débuteront le **7 mai 2014** et opposeront les quatre équipes gagnantes des quarts de finale.

Les **finalistes** s'affronteront dans la dernière semaine du mois de mai.

9. Questions

Tous les participants sont invités à une rencontre préparatoire à CIBL le **25 septembre 2013 de 17h à 18h.**

Toute question sur la préparation et le déroulement du débat qui ne fait pas l'objet du présent document devra être adressée à **Annie-Claude Trudeau**, coordonnatrice de l'émission Droit de Cité.

Annie-Claude Trudeau Coordonnatrice de l'émission Droit de Cité act@faitsetcauses.com 514-730-1908



ANNEXE 1

CONSENTEMENT A L'IMAGE

J'AUTORISE CIBL 101,5 FM, Barreau du Québec et Juripop ou leurs représentants autorisés à me photographier et/ou m'enregistrer sur support audio et vidéo.

JE RECONNAIS que les photographies, les enregistrements vidéo et audio où l'on pourrait me reconnaître pourraient être diffusées et être accessibles au public.

JE RECONNAIS également que CIBL 101,5 FM, Barreau du Québec et Juripop n'ont aucun contrôle et n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation abusive possible de l'information de leurs sites Internet ou de leurs publicités, y compris les photographies ou enregistrements vidéo et audio où je figure.

J'AUTORISE également CIBL 101,5 FM, Barreau du Québec et Juripop ainsi que leurs représentants et les utilisateurs de leurs banques d'images en ligne à utiliser, reproduire, modifier, publier, transmettre, distribuer, afficher et exposer les photographies où l'on peut me reconnaître, avec ou sans mon nom, dans leurs documents, publications, productions multimédias, vidéos, cédéroms, DVD, expositions et publicités, ou encore sur leurs sites Internet, d'autres sites de médias sociaux ou d'autres médias actuels ou futurs, le tout sans m'envoyer d'autres avis ou sans me demander d'approuver les photographies ou enregistrements vidéo ou audio dans leur forme finale.

,		o procession in manage are conson
Signé à	_ le	_ 2013.
Signature		
S		
Nom en lettres moulées		

IE CONFIRME AVOIR LUET COMPRIS le présent formulaire de consentement.



ANNEXE 2

FORMULAIRE D'ÉVALUATION

ÉVALUATEUR :

SUJET DU DÉBAT :

SEMAINE:

		ÉQUIPE A	ÉQUIPE B
ARGUMENTATION	Variété et originalité des arguments	/5	/5
	Qualité et pertinence des références	/5	/5
	Intelligibilité et réalisme des arguments	/5	/5
LANGUE	Qualité de la langue et de l'élocution	/5	/5
ÉTHIQUE	Attitude lors du débat. Respect du droit de parole et du temps alloué aux interventions	/5	/5
TOTAL:		/25	/25

NOTES: